

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7780 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : KANA René RENE ESSBAK N°

Date de naissance : 13/05/1970

Adresse : H. HASSANI DAB NEPAL BLOC 452

Tél. : 066 511109 Total des frais engagés : 983,80 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

**Dr. BENJELLOUN Naji**  
SPECIALISTE ORL  
235, Boulevard Yacoub El Mansour  
App. No 5 - 2ème Etage  
Résidence Al Anfal  
El. 95.12.89/90 - CASABLANCA

Cachet du médecin : Date de consultation : 06/06/2012

Nom et prénom du malade : ESSBAK AIA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

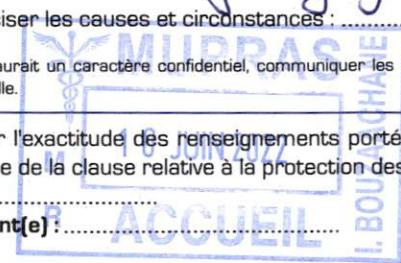
Nature de la maladie : Rhinopharyngite

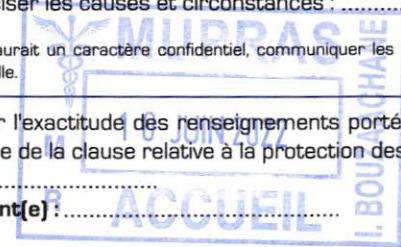
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) : 



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Relèvement des Actes
26/06/2022	Co		300	DR. BENJELLOUN AYAD SPECIALISTE Boulevard Yacoub El Manzouri App. No 5 à 2ème Etage Résidence 95.12.89 / 90 Al Amal CASABLANCA

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme LAKHASSI TAFARALATIFA HARMACIE DE TAFARA 22 Bd Yacoub El Manzouri - Casablanca Tél: 0522 36 15 51	26/06/2022	683.80

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	MONTANTS DES SOINS
		00000000	00000000	
	D	00000000	00000000	
		35533411	11433553	
	G			
	B			
[Création, remont, adjonction]	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				DATE DU DEVIS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

# CABINET O.R.L

**Docteur Najib BENJELLOUN**  
**SPECIALISTE O.R.L.**  
**OTORHINO - LARYNGOLOGIE**

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge  
 Chirurgie de la Face du Cou  
 Exploration et Chirurgie de la Surdité et des Vertiges  
 Ex. Médecin à L'Hôpital 20 Août, Casablanca  
 Ex. Chef de Service O.R.L. à L'Hôpital Hassan II, Settat

PHARMACIE DE L'ORIEN  
 213, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca  
 Tel: 0522 36 75 51

**الدكتور نجيب بن جلون**

اختصاصي في أمراض وجراحة

الأذن - الأنف والحنجرة

جراحة الوجه والعنق

تشخيص وجراحة الصم والدوخة

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء  
 رئيس قسم أمراض وجراحة الأذن - الأنف والحنجرة  
 بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابقًا

Casablanca, le : 26/06/1992 ..... الدار البيضاء في

195,50 Dell ESSBOA

① Avelox 400 mg cp

5840

11 Jan x 30

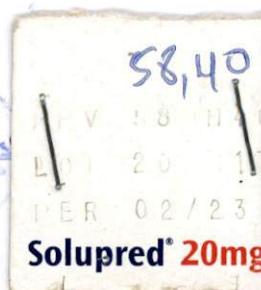
BTA

cp

② Solupred 20 mg cp

75,60

sep Bnt x 30



③ offad amoxicilin

88,000 DH x 10

④ cintec 500 mg

100,50 100 x 30

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat-R.P.1.  
 Ain seba Casablanca  
 Officet 1,5 mg/0,5 ml sol +  
 auriculaire b20  
 P.P.V : 70,50 DH

6 118001 080571

Dr. BENJELLOUN Najib  
 SPECIALISTE O.R.L.  
 Boulevard Yacoub El Mansour  
 Appt. No 5 - 2ème Etage  
 95,19,89 / 90 - Résidence Al Anfal - CASABLANCA

⑤ Dexamf sp ncas 30 pms

05 22 95 12 89, شارع يعقوب المنصور إقامة الأنفال - شقة 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 235  
 235, Bd Yacoub EL Mansour - Résidence Al Anfal, App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél. : 05 22 95 12 89

T=683,80

PPV (DH) :

BB, 80

LOT N° :

UT. AV. :

PPV : 195,50 DH

مصاد  
[ ]

7

مخناد حبوي وا

بروكينولوكاسين



Bayer SA Pharmaceuticals

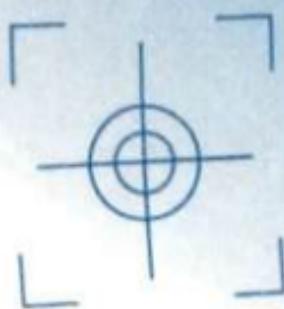
Lot : M0059-R



# Curtec® 10 mg

Cétirizine

voie orale



Curtec®  
Cétirizine  
**10 mg**

30 comprimés sécables



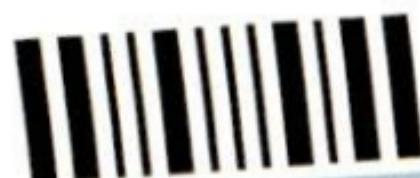
bottU S.A.  
B2, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

b

PPV: 88DH00

PER: 09/23

LOT: J2426

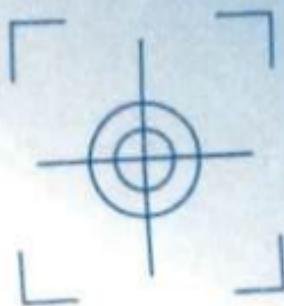




# Curtec® 10 mg

Cétirizine

voie orale



Curtec®  
Cétirizine  
**10 mg**

30 comprimés sécables



bottU S.A.  
B2, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

b

PPV: 88DH00

PER: 09/23

LOT: J2426





Voie orale

144,50

LIVRE 1001  
P.R. 02/20  
P.V. 144DH50

